

## Les nouvelles règles de sécurité à Bruxelles

Aujourd'hui, beaucoup de gens  
sont à nouveau malades  
à cause du Covid-19.



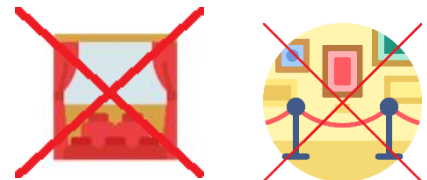
Il faut respecter de nouvelles règles  
pour se protéger du virus,  
jusqu'au 19 novembre 2020.



Il y a un couvre-feu de 22h à 6h du matin.  
Un couvre-feu, cela veut dire qu'on doit rester chez soi  
entre 22h et 6h du matin.  
On ne peut pas sortir,  
sauf pour aller au travail, chez le médecin  
ou pour une urgence.



Les lieux culturels sont fermés.  
Ce sont les cinémas, les musées, les théâtres, ...



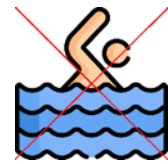
Les lieux récréatifs sont fermés.  
Ce sont les parcs d'attraction, les casinos, les agences de pari, ...



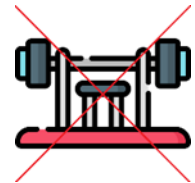
Les cérémonies religieuses sont interdites,  
sauf les mariages et les enterrements  
en petit comité.



Les salles de sport, les patinoires et les piscines sont fermées.  
Les entrainements et les compétitions sont interdits  
pour les plus de 12 ans.



Les sportifs professionnels peuvent continuer  
les entrainements et les compétitions sans public.  
Les entrainements et les stages sont autorisés  
pour les enfants de moins de 12 ans.



Le masque est obligatoire  
Partout et tout le temps.



Les magasins ferment à 20h,  
sauf les petits magasins de nuit qui ferment à 22h.  
La vente d'alcool est interdite après 20h.  
Il est interdit de boire de l'alcool en rue.



Il faut faire ses courses seul.

Les enfants de moins de 12 ans  
peuvent accompagner un adulte.



Les personnes adultes en situation de handicap  
peuvent être accompagnées d'une autre personne adulte.

Les personnes âgées dans les maisons de repos  
peuvent recevoir 2 visiteurs maximum,  
sur rendez-vous



toujours les mêmes pendant 2 semaines.

Les visites ont lieu dans un endroit spécial.

Les travailleurs sont obligés de travailler à la maison.



Les étudiants des universités et des écoles supérieures suivent leurs cours à distance.



Les stages, les travaux pratiques et les laboratoires sont autorisés.

Les élèves des écoles secondaires suivent aussi leurs cours à distance.



Les élèves des écoles maternelles et primaires continuent à aller à l'école.



Les excursions scolaires sont interdites.



Les vacances de Toussaint sont prolongées jusqu'au 11 novembre.



Les cafés et les restaurants sont fermés.

On peut commander des repas à emporter ou à livrer, jusque 22h.



Les réceptions et banquets sont interdits, sauf pour un enterrement.

Les hôtels peuvent servir à manger à leurs clients.

Les marchés et les petites fêtes foraines peuvent avoir lieu.

Il est interdit de servir des boissons et de la nourriture.

Les brocantes et les marchés de Noël sont interdits.

Le porte-à-porte pour Halloween est interdit.



La bulle sociale est limitée à 1 seule personne.

On peut voir cette personne sans respecter les gestes barrières.



Les rassemblement sont limités à 4 personnes,

toujours les mêmes pendant 2 semaines,

en respectant les gestes barrières.



Les communes peuvent décider

d'ajouter des règles supplémentaires.

**Il faut toujours respecter les règles de sécurité !**





**Si je suis malade :**



Je reste à la maison



J'appelle le docteur



Je demande au docteur ce que je dois faire.